

L'Officier du Ministère Public
à

Références à rappeler :

Monsieur,

En réponse à votre requête

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 011302 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFÉRIEUR A 30 KM/H PAR
CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1
C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____ au point kilométrique : _____
dans la zone _____, par procès verbal n° _____ dressé par _____
avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____ pour une vitesse
autorisée d _____

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé que la contravention fera l'objet d'un classement sans suite
pour le motif suivant : irrégularité de la procédure.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à : _____ Cedex, le 19/07/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

